

[Défaillances d'entreprises en France au 3^e trimestre 2022]

8950 défaillances enregistrées au 3^{ème} trimestre 2022 La barre des 38 000 défaillances sur 12 mois est franchie

Le nombre de procédures augmente de 69 %, un taux jamais observé en 25 ans, mais reste très inférieur aux seuils de 2019

Paris, le 11 octobre 2022 | Le groupe Altares, expert historique et référent de la data d'entreprise dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France au 3^{ème} trimestre 2022. Avec 8950 procédures collectives ouvertes entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre, le niveau des défaillances augmente de 69 % comparé à l'été 2021, un taux jamais observé depuis 25 ans. Sur 12 mois glissés, la barre des 38 000 défauts a été franchie. Avec 10 000 procédures de plus sur un an (+34 %), la France renoue avec les niveaux de défaillances de l'été 2020, mais reste encore loin des 53 500 procédures observées fin septembre 2019.

Dans le détail des secteurs, les activités B2C (commerce de détail, restauration, services à la personne) sont toujours durement fragilisées. Des signaux préoccupants émergent dans le bâtiment (second œuvre, fabrication et négoce de matériaux). Du côté des régions, si tous les territoires sont dans le rouge, la région PACA semble le mieux résister. A l'inverse, les Hauts-de-France - où les défauts ont doublé durant l'été - retrouvent une situation équivalente à 2019. Enfin, la hausse de la sinistralité chez les PME de moins de 50 salariés fait flamber le nombre d'emplois menacés, qui approche désormais 33 000.

Thierry Millon, directeur des études Altares : « Le nombre des défaillances d'entreprises augmente très vite. Les difficultés, qui se concentraient ces derniers mois sur les activités B2C se propagent et n'épargnent plus les PME. Le contexte économique très tendu mine la confiance des acheteurs et la montée des risques fait trembler les directions financières. Les mauvais chiffres du mois d'août (+ 98 % vs. Août 2021), période pourtant traditionnellement plus calme, témoignent de l'urgence de certaines situations. Nous sommes encore loin des 50 000 procédures annuelles mais l'accélération très forte de ces derniers mois pourrait impacter les fournisseurs qui peineront à gérer la démultiplication soudaine des défauts de clients, a fortiori de PME. 10 000 défaillances de plus sur un an, ce sont aussi de nombreuses factures qui resteront impayées. »

Le nombre de défaillances en hausse de 69 %, un taux jamais observé en plus de 25 ans.

Les records se suivent d'une année à l'autre, mais pour des raisons diamétralement opposées. Avec moins de 5500 défaillances, le niveau de sinistralité du 3^{ème} trimestre 2021 était le plus bas jamais observé en 25 ans. Cet été 2022, 8950 entreprises ont défailli entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2022, c'est 68,5% de plus qu'un an plus tôt. Une hausse record, jamais observée jusqu'à aujourd'hui. Si l'on ne franchit pas encore le seuil des 10 000 procédures de l'été 2019, le retour aux standards d'avant Covid s'accélère.

A titre de référence, au cours des 25 dernières années, des hausses de plus de 20 % n'ont été observées qu'à trois autres reprises : lors de la crise financière de 2008 (+ 22 % au 4^{ème} trimestre 2008 et au 1^{er} trimestre 2009) et au 1^{er} trimestre 2002 (+25 %) en comparaison d'un 1^{er} trimestre 2001 perturbé par la grève des juges des tribunaux de commerce.

Sur 12 mois glissés, la barre des 38 000 ouvertures de procédure collective est dépassée pour la première fois depuis l'été 2020. Une augmentation de 10 000 défaillances sur un an, qui ne ramène pas pour autant la France à ses niveaux de défauts de septembre 2019 (53 500).

Les procédures de sauvegarde restent toujours peu nombreuses (229) au regard de l'ensemble des ouvertures mais en ce 3^e trimestre 2022, leur nombre dépasse les seuils d'avant crise. C'est même la valeur estivale la plus haute depuis 2016.

Les procédures de **redressement judiciaire (RJ)** sont en hausse rapide de **63,2 %** avec **2109 jugements prononcés**. Elles représentent toujours moins **d'un jugement sur quatre (24 %)**, un taux inférieur aux 30 % relevés avant Covid.

Les liquidations judiciaires directes (LJ), concentrent encore près des trois quarts (74 %) des jugements d'ouverture. Ce taux est nettement supérieur à celui constaté avant la crise sanitaire (68 %). Elles ont concerné **6612 entreprises**, soit une **augmentation de 71,3 %**.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données arrêtées au 1^{er} octobre de chaque année)

	2018 T3	2019 T3	2020 T23	2021 T3	2022 T3	EVOLUTION T3 2022/21	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	216	205	155	159	229	44,0%	193
Redressements Judiciaires	3 613	3 161	1 466	1 292	2 109	63,2%	2 328
Liquidations Judiciaires directes	7 843	7 205	5 081	3 860	6 612	71,3%	6 120
Total défaillances	11672	10571	6702	5311	8950	68,5%	8 641
Total Emplois menacés	34 900	36 200	26 600	17 460	32 970	15 510	29 626
Emplois menacés par entreprise	3,0	3,4	4,0	3,3	3,7	0,4	3,5

Les entreprises les plus jeunes de plus en plus vulnérables

Les entreprises âgées de **zéro à cinq ans concentrent 45 % de l'ensemble des ouvertures** de procédure. Parmi elles, **celles de moins de trois ans, nées avec la crise sanitaire sont durement impactées (+70,6%)**, un phénomène **encore plus marqué chez les entreprises de trois à cinq ans (+81,6%)**.

L'essentiel (86%) des jeunes entreprises défaillantes sont des **sociétés commerciales** créées sous le statut de SARL ou, de plus en plus, de SAS (dont SASU) peu capitalisées (capital social médian de 2000 euros).

Les défaillances de PME accélèrent et retrouvent les seuils de 2019

Les **trois quarts des procédures concernent des TPE** de moins de trois salariés (6720 sur un total de 8950).

Les TPE de trois à neuf salariés comptent 1500 défaillances. Ce sont donc elles qui donnent la tendance trimestrielle.

La situation se complique pour les **PME de moins de cinquante salariés. 439 PME de dix à dix-neuf salariés** ont défailli cet été, c'est **77 % de plus qu'il y a un an et désormais plus qu'à l'été 2019** (381).

Les **PME de vingt à quarante-neuf salariés** font face à une **accélération encore plus marquée**. Ce trimestre, le nombre de défauts a **plus que doublé (+111%)** pour atteindre 186 ouvertures, soit un niveau approchant celui de l'été 2019 (193).

Ces PME défaillantes se situent dans de nombreux secteurs, en particulier le BTP, le transport, la restauration, l'industrie ou le commerce automobile. **La plus forte vulnérabilité de ces PME fait flamber le nombre d'emplois menacés, qui approche désormais 33 000.**

A l'opposé, les sociétés défaillantes de plus de cinquante salariés sont relativement peu nombreuses (55) et tentent de résister (+22 %).

Les défaillances en hausse dans tous les secteurs

Les activités à destination du consommateur toujours plus en souffrance



RESTAURATION & HEBERGEMENT

- **Restauration : le nombre de défauts bondit et approche les seuils de 2019 (+150 % ; 998)**
- **La hausse dépasse même 200 % en restauration rapide (417 ; +209 %)**
- Tendance à 3 chiffres en **restauration assise (546 ; +124 %) et débits de boissons (180 ; + 134 %)**.



COMMERCE

- **Commerce de détail : les évolutions virent aussi au rouge vif.**
- Dans plusieurs activités, le nombre de défauts double et l'on retrouve les seuils de 2019, comme pour les **magasins multi-rayons (162 ; +103 %)**, où l'on retrouve des épiceries, des superettes et des supermarchés.
- **Vente hors magasin (228 ; +115%), on observe plus de défaillances qu'en 2019 (179)**. Cela concerne essentiellement le e-commerce.
- **Le nombre d'ouvertures double en sport et loisirs (73 ; +109 %) et habillement (161 ; +109 %)**.
- **Le détail alimentaire n'est pas épargné (218 ; +93 %) (boucherie, poissonnerie, fruits et légumes)**.
- **L'activité commerce et réparation de véhicule connaît une dégradation moins forte que la moyenne (+62 % vs +69 %)**. Le nombre de défauts dépasse néanmoins celui de l'été 2019 (430 vs. 398).
- **Le commerce interentreprises résiste un peu mieux (406 ; +48%)** à l'exception du négoce de **matériaux de construction (+72%)** qui reste encore très en-dessous de celui de l'été 2019 (62 vs 100).



SERVICES AUX PARTICULIERS

- **Les salons de coiffure et instituts de beauté connaissent encore une dégradation très forte (+94%)**. On dépasse désormais les seuils d'avant crise (291 vs 269).

Les activités B2B rattrapées à leur tour par la forte hausse des procédures



CONSTRUCTION

- **L'augmentation des défaillances est moins rapide que la moyenne nationale (2072 ; +55 %)**, grâce au gros œuvre (566 ; + 27 %). A l'inverse, **le second œuvre dérape fortement (1060 ; +81%)**
- Les travaux publics limitent la dégradation (113 ; +49 %) mais on dépasse les seuils relevés au 3^e trimestre 2019.
- **L'immobilier enregistre des tendances plus sévères et des valeurs supérieures à celles de l'été 2019 dans la promotion (53 ; +83 %) et les agences immobilières (87 ; +71 %)**.



INDUSTRIE MANUFACTURIERE / AGROALIMENTAIRE

- **L'industrie accuse une forte hausse des défauts (688 ; +85 %) tirée par l'alimentaire (297 ; +141 %) et plus précisément la boulangerie-pâtisserie (233 ; +128 %)**.
- En **manufacture**, les tendances sont **généralement moins lourdes** à l'exception de la **fabrication de matériaux de construction (+70 %)** et la **réparation-maintenance (+76 %)**.



SERVICES AUX ENTREPRISES

- **Dans les services aux entreprises (1 102 ; +46 %) la hausse est inférieure à la tendance générale**, à l'exception de la **publicité (+77 %)** ou du **design (+161%)**. Les défaillances sont **les plus nombreuses dans l'ingénierie (139 ; +62 %)**.
- Dans les **services informatiques & édition de logiciels**, l'augmentation est contenue sous les 15 % mais avec 177 entreprises défaillantes cet été, l'activité remonte à sa valeur du 3^e trimestre 2019.



TRANSPORTS

- **Le secteur des transports et de la logistique enregistre une dégradation proche de la moyenne globale (377 ; +62 %)**. Le **transport routier de marchandises (230 ; +55 %)** comptabilise plus de défaillances en ce 3^e trimestre 2022 qu'en 2019. Le **fret de proximité (+55 %)** dépasse désormais les valeurs de l'été 2019 (144 vs. 121), le **fret interurbain s'en rapproche (79 vs 90)**.
- **Le transport de voyageurs est plus fragilisé (105 ; +81 %) essentiellement chez les taxis (90 ; +80 %)**

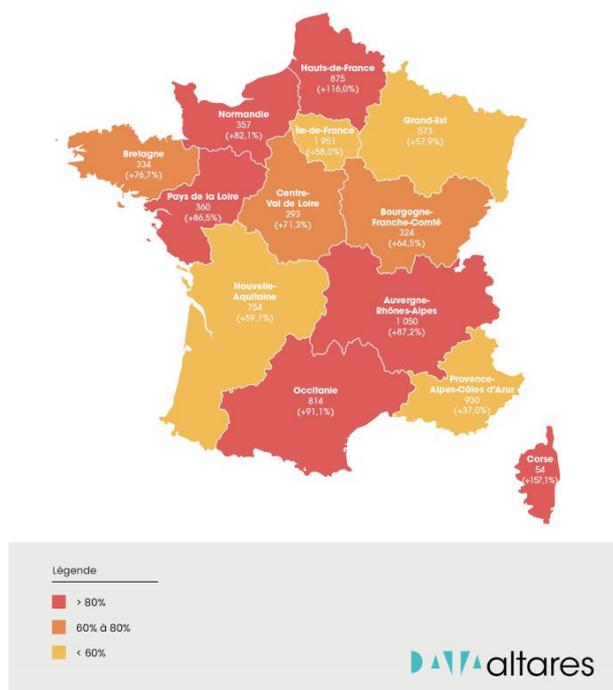


AGRICULTURE

- **L'agriculture limite l'augmentation du nombre de défauts à +11 % (182)** à la faveur de la **performance de l'élevage - 11% après un 2^e trimestre déjà en retrait de 11%**.

Toutes les régions « dans le rouge » : la PACA résiste mieux, les Hauts de France à la peine

Carte d'évolution des défaillances par région au 3^e trimestre 2022



Les Hauts de France, seule région à retrouver la sinistralité de 2019 | La région enregistre son douzième mois consécutif de hausse du nombre de défaillances d'entreprises et les mois de cet été n'ont pas donné de signes d'amélioration. **Les ouvertures de procédure ont plus que doublé (+116%) et dépassent désormais le niveau du 3^e trimestre 2019 (875 vs 828).**

La Corse accuse la plus forte augmentation du nombre de défauts | La région compte 54 entreprises en défaillance ce 3^e trimestre contre 21 un an plus tôt soit une augmentation de +157%. **Aucune autre région ne présente une dégradation aussi rapide.**

Dans quatre autres régions, l'augmentation des défaillances d'entreprises dépasse + 80 % |

En Occitanie, les ouvertures de procédure sont en hausse continue depuis neuf mois. **L'été marque même une accélération** avec un bond de plus de 130 % en août. Sur le trimestre ; la région enregistre 814 défauts (+91%).

En Auvergne-Rhône-Alpes, la hausse des défaillances, ininterrompue depuis novembre 2021, est **plus forte encore cet été 2022 (+87 %)**. La région compte 1050 ouvertures de procédures.

En Pays de la Loire, les défauts ont explosé de 314 % en août. Sur trois mois la hausse est de 87 % (360 procédures).

La Normandie a enregistré un mois de juillet très dégradé (+138 %) qui a pesé sur la tendance trimestrielle (82 %).

Trois régions enregistrent une dégradation comprise entre +60 % et +80 %

La **Bretagne** a enregistré une augmentation de 103 % du nombre de défaillances d'entreprises en juillet et 206 % en août. A la faveur d'un bien meilleur mois de septembre, la région limite la **hausse trimestrielle à +77%** ;

Le Centre Val de Loire a stabilisé les ouvertures de procédures en septembre mais sur le trimestre l'augmentation reste sensible (**+71%**).

La **Bourgogne-Franche-Comté** fait à peine mieux que la **moyenne nationale (+64%)**.

Trois régions passent juste sous 60%

En **Nouvelle-Aquitaine, Ile-de-France et Grand Est**, l'évolution du nombre de défaillances est comprise entre 58 et 59 %.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, la meilleure performance régionale

La région a contenu la hausse des défauts à 31% en août et sous les 5 % en septembre. Dans ces conditions, sur trois mois, **la région Provence-Alpes-Côte d'Azur contient l'augmentation à « seulement » 37 %**.

Thierry Millon conclut : « *L'hypothèse d'un volume de défaillances d'entreprises contenu sous la barre symbolique des 40 000 en 2022 reste à ce stade plausible mais compromise. Le risque de pénurie d'énergie et l'envolée des prix complexifient fortement l'équation budgétaire des prochains mois pour de très nombreuses entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité. D'autant qu'au-delà des factures qui flambent, s'ajoute la problématique du remboursement des dettes (classiques et/ou PGE) ou auprès des Urssaf. Ces dernières ont joué un rôle tampon durant la crise mais, à l'instar du reste de l'économie, le retour à la normale prévaut et avec lui les échéances de règlement qu'il va falloir tenir. Par conséquent, en début d'année prochaine, les tribunaux pourraient retrouver davantage d'assignations déposées par l'organisme en action en recouvrement. La remontée des défaillances d'entreprises qui semble donc bien irréversible se poursuivra en 2023. Anticipation et prévention, resteront les mots d'ordre.* »

[L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 3e trimestre 2022 » est disponible en ligne en cliquant ici](#)

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après

résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat Adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares - www.altares.com - <http://blog.altares.com/>

Expert de l'information sur les entreprises, Altares collecte, structure, analyse et enrichit les données BtoB afin de les rendre « intelligentes » et faciliter la prise de décision pour les directions générales et opérationnelles des entreprises. Le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI, PME et organisations publiques en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 440 millions d'entreprises dans 220 pays.

Contacts Presse

Altares

Thierry Millon – Directeur des études Altares
thierry.millon@altares.com | 04 72 65 15 51

Agence CorioLink

Urielle Dutartre
urielle.dutartre@coriolink.com | 06 62 82 71 62
Nicolas Baraton
nicolas.baraton@coriolink.com | 06 04 03 75 58